

Question présentée par le député :

M. Alberto Velasco

Date de dépôt : 27 février 2020

Question écrite urgente

Transparence exigée pour les 6 grandes institutions principales de droit public !

Alors que le Conseil d'Etat vient d'annoncer la fin de SCORE pour réévaluer les salaires de la fonction publique, une certaine opacité demeure concernant la rémunération et les avantages perçus par les cadres de direction qui travaillent dans les 6 grandes institutions de droit public (Hospice général, HUG, SIG, Aéroport international, TPG et IMAD).

- 1. Le Conseil d'Etat peut-il fournir la progression salariale en pour cent et en chiffres absolus des directions générales et des directeurs généraux sur les 5 dernières années pour ces institutions ?***
- 2. Les cadres des directions générales ont-ils bénéficié de forfaits et autres avantages en nature sur les 5 dernières années ? Si oui, le Conseil d'Etat peut-il en présenter la liste exhaustive ?***

En remerciant le Conseil d'Etat pour ses réponses.